

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0597

Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre : Veuve NAOUI Ahmed

Nom & Prénom : YALLOU Aicha

Date de naissance : 21/11/1947

Adresse : Bd Néfhi Bebelek N°63 Bourgogne

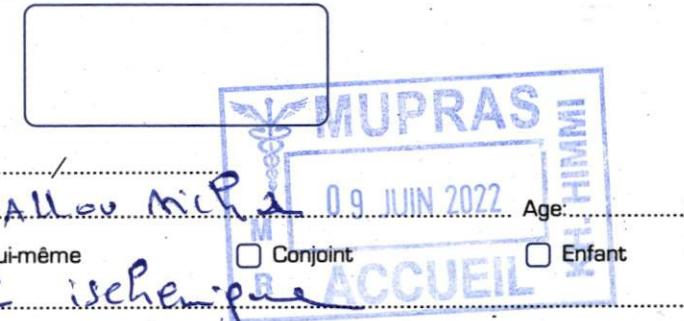
C252blancs 11me

Tél. : 066145-263 Total des frais engagés : 24.00

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : YALLOU Michal Age : 75

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : AVC ischémique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : c285126

Le : 09/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

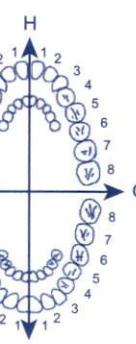
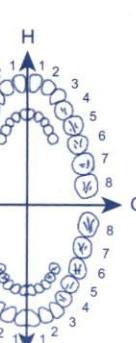
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Fadwa YAN Kinésithérapeute Tél. 0662 123456 Casablanca	26/05/2019	Kinésithérapie				1.2 x 200 DH = 240 DH

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed SETTI  
Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille  
Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد السطي  
اختصاصي في أمراض القلب والشرايين  
خريج كلية الطب ببلد  
طبيب سابق بمستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations  
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

18/04/20

Dr. Ahmed Setti

M. 597

Docteur Ahmed SETTI,  
Cardiologue  
Rés. Jassim Houssam - 175 Rue de la Foire Internationale - Casablanca - 1er Etage  
Tél. 05 22 20 35 84 | Urgences : 06 6114 32 01 | E-mail : cardiosetti@yahoo.fr

Résumé thérapeutique affoncé Colomotème

AVC isch ACPA avec  
éphémé + Hemiplegie

Scanner x, 3/sem (1mois)

12 Scanner

Docteur Ahmed SETTI  
Rés. Jassim Houssam - 175 Rue de la Foire Internationale - Casablanca - 1er Etage  
Tél. 05 22 20 35 84 | Urgences : 06 6114 32 01 | E-mail : cardiosetti@yahoo.fr



**FADWA LAMZATI**

KINESITHERAPEUTE/ PHYSIOTHERAPEUTE

- KINESITHERAPIE
- PHYSIOTHERAPIE

## **FACTURE**

Le : 25/05/2022

Facture Numéro : 0027

Mme YALLOU Aicha

Nombre de séances de Kinésithérapie : 12 séances

Facture arrêté à la somme de :  $12 \times 200 \text{ DH} = 2400 \text{ DH}$

Deux Mille Quatre Cent Dirhams

### Planning des dates :

26/04/2022	07/05/2022	17/05/2022
28/04/2022	10/05/2022	19/05/2022
30/04/2022	12/05/2022	21/05/2022
05/05/2022	14/05/2022	24/05/2022

*Fadwa LAMZATI  
Kinésithérapeute Physiothérapeute  
Tél: 0662331300  
Casablanca*

---

CASABLANCA

TEL : 0662331300

TP : 34003439 - IF : 45978781 - ICE : 002631133000075